

(Traduction)

PROTOCOLE À LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST SIGNÉE À WASHINGTON LE 8 FÉVRIER 1949*

Les Gouvernements parties à la Convention internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, signée à Washington le 8 février 1949* et appelée ci-après "la Convention de 1949", désirant que les réunions annuelles de la Commission puissent avoir lieu ailleurs qu'en Amérique du Nord, sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE I

Le paragraphe 5 de l'article II de la Convention de 1949 est remplacé par le texte modifié qui suit:

"5. La Commission se réunira régulièrement une fois par an à son siège ou à tel endroit, en Amérique du Nord ou ailleurs, qu'elle aura choisi."

ARTICLE II

1. Le présent Protocole est ouvert à la signature, à la ratification ou à l'adhésion de tout Gouvernement partie à la Convention de 1949.

2. Le présent Protocole entrera en vigueur à la date à laquelle tous les Gouvernements parties à la Convention de 1949 auront déposé leurs instruments de ratification auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique ou lui auront notifié par écrit leur adhésion.

3. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique donnera avis aux gouvernements ayant signé la Convention de 1949, ou y ayant adhéré, des dépôts de ratification et des adhésions, ainsi que de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

ARTICLE III

1. L'original du présent Protocole sera déposé auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui en communiquera des copies certifiées conformes à tous les Gouvernements qui ont signé la Convention de 1949 ou y ont adhéré.

2. Le présent Protocole portera la date à laquelle il sera ouvert à la signature, et il restera ouvert à la signature pendant une période ultérieure de quatorze jours, après quoi il sera ouvert à l'adhésion.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, ayant déposé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont signé le présent Protocole.

FAIT à Washington le 25 juin 1956, en langue anglaise.

(Suivent les noms des signataires pour le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et les États-Unis d'Amérique.)

* Recueil des Traités 1950, n° 10.